



LA FEDERATION COMMUNIQUE

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

EFFONDREMENT SALARIAL

La revalorisation du Smic annoncée du fait des mécanismes légaux d'indexation de 2,41 % au 1^{er} juin 2026, soit près de 44 euros bruts, et bien loin de l'inflation réelle et d'une augmentation du Smic que nous revendiquons à 2 400 euros et d'un salaire minimum d'embauche à 2 616 euros.

Pas de quoi changer la situation salariale dans les professions des industries agroalimentaires. Bien au contraire, le constat est alarmant ! A l'heure actuelle dans nos secteurs, nous avons recensé plus de 30 grilles de salaire conventionnelles parmi lesquelles le premier niveau ou échelon, allant même jusqu'au treizième niveau, sont en dessous de la revalorisation du Smic annoncée !

La bataille est rude, nous l'avons subie ces dernières années, l'augmentation du Smic n'a pas de conséquence automatique sur les autres salaires entraînant un tassement durable des salaires. Dans nos professions agroalimentaires et agricoles, les ouvriers et employés sont souvent payés aux grilles conventionnelles. L'ensemble des salaires très légèrement supérieurs n'étant pas indexés est rattrapé par le Smic à chacune de ces augmentations, notamment les catégories d'ouvriers et d'employés, aujourd'hui incluant celles des techniciens et agents de maîtrise. Il est urgent d'établir l'indexation des augmentations du Smic sur la totalité des grilles salariales.

Depuis le début de la crise inflationniste de l'été 2021, les pertes de pouvoir d'achat se sont accentuées, ramenant les travailleurs onze ans en arrière, tandis que le patronat tasse les salaires pour bénéficier de davantage d'exonérations de cotisations sociales. Par exemple en meunerie ou encore dans l'industrie charcutière, avec respectivement 5 et 6 niveaux rattrapés, tout en augmentant les prix des produits d'alimentation pour accroître les marges. L'écart entre l'inflation officielle et l'impact des dépenses contraintes est majeur. Une étude de nos experts montre que l'inflation réelle est multipliée par deux. Et que l'impact sur « le reste à vivre » des travailleurs est très important. Les dépenses contraintes représentent autour de 50 % des dépenses pour les ménages modestes et impactent doublement le pouvoir d'achat dit « arbitral ». A l'évidence l'échelle mobile est une mesure incontournable si l'on veut que le niveau des salaires suive une inflation galopante alimentée par les stratégies patronales pour faire face à la hausse des prix.

Augmenter les salaires est indispensable et participe à la relance de l'économie et de la production. Plus de 50 % de la richesse produite en France dépend de la capacité des ménages à consommer. Le gouvernement et le patronat mènent des politiques inverses d'austérité pour protéger et accroître les sacro-saints profits. Les patrons profitent de chaque crise pour faire leur beurre sur le dos des travailleurs et des consommateurs par ricochet.

Dans les entreprises, dans les branches, partout exigeons l'ouverture de négociations salariales. La situation salariale est dramatique. Il est urgent d'augmenter les salaires.

Montreuil,
Le 26 mai 2026